

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
FONDS DE
CONCOURS

OBJET :
DEMANDES DE
FONDS DE
CONCOURS
AUPRES DE LA
3CLA

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 5 DECEMBRE
2024

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 5 DECEMBRE
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-293
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne
GUILHEM,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 V, qui donne la
possibilité aux Communautés de Communes de verser un fonds de concours pour le
financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement, aux communes
membres, après accord de leur assemblée délibérante,

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais
Audois (3CLA), dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, perçoit
des redevances pour des antennes téléphoniques situées sur les châteaux d'eau de
Castelnaudary pour le montant prévisionnel 2024 de 19 558.16 €.

Monsieur le Maire sollicite un fonds de concours à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour le financement de la nouvelle sonorisation du Théâtre des 3 Ponts.

Vu la Commission des Finances en date du 5 décembre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de solliciter un fonds de concours de 19 558.16 € à la 3CLA destiné au financement de la nouvelle sonorisation du Théâtre des 3 Ponts.

DIT que le fonds de concours sera encaissé au compte 13151 – GFP de rattachement et amorti sur 15 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
19 DEC. 2024
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
19 DEC. 2024
Par publication le :
20 DEC. 2024
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

20 DEC. 2024

ID : 011-211100763-20241211-DB2024293-DE

